

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.01.2020	11h27	20.312	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol
Titre : Plantation d'arbres sur surface d'assolement : est-ce vraiment incompatible ?
<p>Contenu :</p> <p>Dernièrement, le service cantonal de l'aménagement du territoire a préavisé défavorablement un projet qui visait à planter des arbres fruitiers sur une parcelle agricole en guise de compensation à une construction pour la raison que cette zone était une surface d'assolement. De manière générale, il apparaît très difficile de trouver des endroits propices pour de telles plantations ou d'autres plantations d'arbres, par exemple des haies, en raison des nombreuses contraintes : distances minimales aux drains, surface d'assolement, etc. Pourtant, l'utilité de tels projets, notamment pour la biodiversité et pour répondre à la demande en fruits locaux, est largement reconnue. Ainsi, nous aimerions avoir les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Sur quelles bases légales le service de l'aménagement du territoire s'appuie-t-il pour exclure la plantation d'arbres fruitiers sur une surface d'assolement ? S'agit-il de bases légales fédérales ou cantonales ? – Existe-t-il dans le canton des exemples de plantations d'arbres sur une surface d'assolement ? – Le Conseil d'État est-il conscient que, dans une zone comme le Val-de-Ruz qui présente un fort potentiel pour des replantations actives, l'impossibilité de planter des arbres sur des surfaces d'assolement constitue un immense frein à ces projets ? D'autant plus qu'avec l'acceptation de la motion populaire 19.127, Vergers vivants, il faudra trouver des surfaces de compensation pour les nombreux vergers qui disparaissent dans et autour des localités suite aux nouvelles constructions.
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Clarence Chollet		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sven Erard		